

*Initiatives ministérielles*

principaux signataires, jusqu'à présent, fait qu'ils vont pouvoir se démarquer sur le plan économique; ils pourront être indépendants économiquement.

On pourrait faire une comparaison sur l'importance de l'office. C'est important un office, pour la simple raison qu'il doit trancher les différends. On a des exemples patents, entre autres, l'entente de Split Lake où il n'y a pas d'office pour trancher les différends. Alors est-ce que cela engendre l'absence d'un office semblable à celui que nous étudions actuellement? Cela engendre un recours systématique aux tribunaux.

On se rend compte que souvent il peut y avoir des centaines et des centaines de litiges, que les gens sont en attente de règlement car on sait à quel point les tribunaux sont débordés. L'office prévu au projet de loi que nous étudions aujourd'hui fera un premier déblaiement. Il va trancher des différends autant en ce qui a trait aux territoires qu'aux droits.

On a quand même aussi, à un moment donné, jonglé avec l'idée d'apporter des amendements, mais après avoir consulté les Premières nations du Yukon, on en est venu à la conclusion qu'on faisait peut-être mieux de ne pas définir ce que sont les intérêts et les droits parce qu'eux disaient que les nations pourraient probablement s'entendre entre elles sur ce qu'étaient ces droits et ces intérêts.

Nous avons jonglé un peu aussi avec la notion de personne parce que vous savez que l'entente qui est devant nous lie actuellement quatre nations autochtones sur 14, si je ne me trompe pas. Et il y en a une dizaine d'autres qui sont en négociation ou près de règlement. On avait peur à un moment donné que la notion de personne s'attache uniquement aux nations signataires. Mais, après discussion, on s'est rendu compte que le terme «personne» avait une portée plus large, et donc l'office sera en mesure de trancher des différends non seulement entre les nations autochtones signataires de l'entente comme telle et qui sont liées par la loi, mais également avec les nations autochtones qui ne sont pas encore signataires.

Donc, c'est pour cette raison qu'aujourd'hui, on va donner notre accord au projet de loi sans amendement comme tel.

Pourquoi cet accord? Je pense que je viens de le démontrer un peu: volonté des autochtones de gérer leurs propres affaires, volonté du gouvernement canadien de lever aussi la tutelle sur les Indiens. Je pense que le gouvernement en place a annoncé ses intentions et qu'il veut faire entre autres un projet pilote au Manitoba, mais disons que le gouvernement en est venu à la conclusion, après presque une centaine d'années, d'une loi désuète que cette loi n'arrivait pas à ses objectifs et qu'il fallait absolument changer complètement la dynamique et notre façon de faire à l'égard des autochtones.

La volonté du gouvernement est là de le faire, de le changer. Du côté du Bloc québécois, on se rend compte nous aussi naturellement très rapidement car il s'agit d'aller dans quelques réserves à quelques reprises pour voir que cela ne fonctionne pas. Les voies de solution sont devant nous et le Bloc québécois va certainement s'affilier avec le fait qu'il faut s'avancer vers une nouvelle façon de voir et cette nouvelle façon de voir, c'est l'autonomie gouvernementale et les réclamations territoriales.

• (1715)

En ce qui touche le respect des cultures autochtones, s'il y a un dossier qui est vraiment intéressant, c'est vraiment le dossier autochtone. On a 635 communautés sur les réserves au Canada. Là je vous parle seulement des autochtones sur les réserves, parce qu'on se rend compte également qu'il y a beaucoup d'autochtones qui ne sont plus sur les réserves, et ce sont des dynamiques propres aussi à eux de trouver des solutions. On a toute la question des Métis et on a toute la question des Inuits, parce que les Inuits aussi sont très soucieux de ne pas se faire noyer de préoccupations dans les préoccupations autochtones. D'ailleurs, ils nous le signalent à chaque reprise.

J'en reviens aux communautés autochtones, c'est-à-dire aux 635 communautés. C'est quand même un dossier passionnant parce que même s'ils font partie de nations, même si souvent ils ont la même langue, il en existe une cinquantaine, on se rend compte que d'une communauté à une autre, dans les 635 communautés, ils ont tous une façon de voir particulière, et c'est ça qui fait le beau défi du dossier des affaires autochtones. C'est un dossier passionnant.

Donc, l'entente qui est devant nous respecte justement les nations autochtones du Yukon. Le Yukon a une histoire qui est quand même assez particulière, et les autochtones sont fiers de l'avoir partagée avec les Européens. Pour y être allé, ces gens-là m'ont amené dans des endroits formidables, dont le fleuve Yukon. La période à laquelle je m'y suis rendu, c'était extraordinaire. Les glaciers faisaient en sorte que le fleuve était complètement transformé avec une couleur d'un bleu que je n'ai jamais vu, peut-être sauf dans les grands océans ou sur le bord des plages où on voit les différentes couleurs, à mesure que le point d'horizon s'efface. Mais au Yukon, la profondeur du fleuve et la couleur en étaient vraiment extraordinaires. Ils se font une fierté de dire qu'ils ont partagé ce territoire avec d'autres.

On m'a amené sur une montagne où les premiers Européens supposément allaient pour voir le soleil de minuit. Je n'avais jamais vu ça, le soleil de minuit. J'ai trouvé ça passionnant. On m'a amené dans le Klondike, Dawson City maintenant, et on est fier de voir qu'il y a eu un heureux mariage avec les Européens. On m'a même offert d'essayer de trouver de l'or. Il était garanti que je pouvais trouver de l'or, mais malheureusement je n'ai pas pu m'attarder à ça. Je me suis attardé plus à tenter d'aller pêcher sur le fleuve et je n'ai peut-être pas pêché de poisson, mais je n'ai pas pêché d'or non plus. J'ai rencontré des gens extraordinaires là-bas et je vous avoue que le voyage a été tout à fait comme je m'y attendais, une prise de conscience que ces gens-là sont extraordinaires, sont aussi dans une place extraordinaire.

On fait en sorte que les habitants et les ressources peuvent assurer un développement économique, j'en ai parlé assez longuement plus tôt. Je pense qu'avec les superficies qui ont été accordées, avec le degré de responsabilité de ces gens-là qui attendent ça depuis longtemps de se prendre en main, je pense que maintenant leur avenir est assuré. Ils vont avoir les assises territoriales et les ressources économiques suffisantes pour se détacher de la tutelle de la Loi sur les Indiens.

Ils vont également assurer aussi leur identité comme autochtones. En ce qui touche le logement, il s'agit d'aller sur les réserves pour voir comment toutes les maisons sont pareilles, parce que les maisons et le plan de développement du logement ont été développés à partir d'Ottawa et que souvent le budget n'était pas